



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19065381

le

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

30 AVR. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0416 174 738

Dénomination

(en entier) : SOGELUB

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : 7522 MARQUAIN, Rue de la Terre à Briques 13

Objet de l'acte : renomination d'administrateurs, renomination d'administrateurs délégués

Du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 juin 2019 au siège de la société, il ressort que l'assemblée a décidé à l'unanimité de renommer comme administrateurs de la société, pour une nouvelle période de six ans :

- Monsieur Benoît DECOTTIGNIES, demeurant à 7205 ESPLECHIN, Route de Lamain 10a ;
- la société anonyme VECHTA, ayant son siège à 8500 COURTRAI, Beneluxpark 23, pour laquelle Monsieur Michel DECOTTIGNIES, demeurant à 59830 CYSOING (France), 150, rue Louis XV, les Jardins de l'Abbaye, appartement B 32, est désigné comme représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur, suivant article 61, §2 du Code des Sociétés, dans la société SOGELUB, prénommé. Le mandat de représentant permanent reste en vigueur pour la durée du mandat d'administrateur.

Leurs mandats entrent en vigueur le 4 juin 2019 et prendront fin directement après l'assemblée générale de l'année 2025.

Du procès-verbal du conseil d'administration tenu immédiatement après, il ressort que le conseil a décidé à l'unanimité de renommer les personnes suivantes comme administrateurs délégués de la société, pour une nouvelle période de six ans, qui acceptent :

- Monsieur Benoît DECOTTIGNIES ;
- la société anonyme VECHTA, ayant son siège à 8500 COURTRAI, Beneluxpark 23, représentée par son représentant permanent, Monsieur Michel DECOTTIGNIES, demeurant à 59830 CYSOING (France), rue Louis XV, 150, Les jardins de l'Abbaye, Appartement B 32 ;

Du même procès-verbal il ressort que le conseil a décidé à l'unanimité de réélire comme président du conseil d'administration, qui accepte :

- la société anonyme VECHTA, ayant son siège à 8500 COURTRAI, Beneluxpark 23, représentée par son représentant permanent, Monsieur Michel DECOTTIGNIES, demeurant à 59830 CYSOING (France), rue Louis XV, 150, Les jardins de l'Abbaye, Appartement B 32.

Les mandats entrent en vigueur le 4 juin 2019 et prendront fin directement après l'assemblée générale de l'année 2025.

Pour extrait analytique
VECHTA sa, président du conseil d'administration
représentée par son représentant permanent
Monsieur Michel DECOTTIGNIES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).